

Informations de base	
<b>2020/2734(RPS)</b>	Procédure terminée
RPS - Actes d'exécution	
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de cycloxydim, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de Metschnikowia fructicola, souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits	
<b>Subject</b>	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
22/07/2020	Publication du document de base non-légal	D063880/06	
16/09/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/09/2020	Décision du Parlement	T9-0238/2020	Résumé
17/09/2020	Résultat du vote au parlement		